

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°002

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : LE ROY Franck.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Modification de la délibération n°90 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 et élection d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Constance Mazier

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 315-10, R. 315-6 et R. 315-11 ;

Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire);

Vu la délibération n° 90 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant élection des représentants au sein du conseil d'administration de l'établissement public gérontologique Constance Mazier ;

Considérant qu'en application du Code de l'action sociale et de la famille, le maire a fait le choix de désigner Madame Marie-Pascale REMY pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Constance MAZIER en qualité de présidente ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Constance MAZIER ;

Considérant la candidature de Monsieur Damien BIDAL ;

Considérant que le vote s'est déroulé à bulletins secrets dans les conditions définies par le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant les résultats du dépouillement des votes tel que suit :

- 36 pour
- 12 bulletins blancs
- 3 bulletins nuls

Adoption à la majorité par 36 pour

DELIBERE :

DECLARE ELU Monsieur Damien BIDAL, comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Constance Mazier ».

Reçue en préfecture le : 28/01/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210121-lmc119108-DE-1-1
Publiée le : 28/01/21
Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANÇLET

